

Visioconférence

Les tiers-lieux face à la crise du Coronavirus

Compte-rendu des échanges du 31 mars 2020

1. Ils étaient présents

Pour cette 1ère édition, **70 tiers-lieux étaient représentés**, dont **5 réseaux nationaux ou régionaux**, **3 représentants de collectivités territoriales**, et l'équipe du programme *Nouveaux Lieux Nouveaux Liens* (NLNL), de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

2. Propos introductifs

Objectifs de la session

- Revenir sur les mesures mises en place par le gouvernement
- Faire un point sur les premiers retours de l'enquête Covid-19
- Recueillir les préoccupations majeures et échanger sur la gestion de la crise : quelles doivent être nos priorités ?

Prise de parole du Président de France Tiers-Lieux

Monsieur Patrick Lévy-Waitz, Président de France Tiers-Lieux introduit la conférence, il remercie de la participation de tous et rappelle les enjeux. Il appuie celui de la mobilisation massive à faire pour identifier et soutenir les tiers-lieux, pour préparer la sortie de crise qui va être particulièrement difficile.

Si le début de la crise a eu un impact direct sur l'activité des lieux, la sortie risque de révéler un deuxième phénomène qui va mettre en lumière des nouvelles manières de faire et de créer du lien.

Patrick Levy-Waitz précise que sera mobilisé le Conseil National des Tiers-Lieux d'ici peu pour une intervention au plus haut niveau pour aider, soutenir, et résoudre les difficultés opérationnelles dans les territoires.

Enfin, il partage avec les tiers-lieux présents, la triste nouvelle du décès de Jean-François Cesarini, administrateur de France Tiers-Lieux. Il salue son engagement, aux côtés des tiers-lieux jusqu'au bout, jusqu'à son dernier événement politique, le colloque sur les Tiers-Lieux à l'Assemblée Nationale. L'association soumettra à son prochain conseil d'administration des propositions pour lui rendre hommage, peut-être sous la forme d'une bourse.

3. Les mesures de soutiens aux tiers-lieux

Présentation des mesures par Pierre-Louis Rolle, directeur du programme Nouveaux Lieux Nouveaux Liens au sein de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Il précise que la mission du programme est de coordonner l'action de l'Etat auprès des tiers-lieux et que les difficultés que les lieux font remonter sont transmises au cabinet pour avoir un maximum de réponses possibles.

Sur les mesures :

Les aides à destination des tiers-lieux sont consultables ici :

https://societenumerique.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/03/note_covid19_TL_230320.pdf

L'ensemble des dispositifs d'aides mis en place par l'état pour les entreprises sont accessibles pour les associations. Les tiers-lieux sont donc éligibles aux mesures détaillées sur

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

Si des difficultés sont rencontrées lors de la sollicitation des dispositifs, n'hésitez pas à les signaler, le programme peut faire levier, dans la mesure où les tiers-lieux doivent pouvoir en bénéficier.

Plus spécifiquement :

- **Sur la question des loyers** : il n'y pas encore de réponse immédiate à apporter ;
- **Sur la fermeture des espaces de coworking** : l'activité n'étant pas une activité essentielle au fonctionnement de la République, les espaces doivent être fermés ;
- **Pour les Fabriques de Territoire** : une attestation sera transmise pour faire valoir ses droits auprès des établissements bancaires ;
- **Sur le fond de solidarité pour les TPE** : il a été relevé jusqu'à 3500 euros à partir du 1er avril ; le décret est consultable ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/30/ECOI2007755D/jo/texte>
- **Pour le dispositif de chômage partiel** : les difficultés remontées ont été transmises. Une plateforme a été lancée par l'Etat : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/>
- **Une dernière initiative** : <https://solidarite-numerique.fr>. Une plateforme de solidarité numérique de la Mednum pour aider les personnes éprouvant des difficultés à accéder au numérique à encourager et faire connaître. Il y a également un numéro de téléphone (01 70 772 372) avec des volontaires. Un appel au volontariat dans les prochaines semaines va sûrement être lancé.
- Enfin, beaucoup de régions mettent en place des mesures spécifiques pour les tiers-lieux, ce sont des relais à solliciter également

4. Présentation des premiers résultats de l'étude d'impact

France Tiers-Lieux a lancé une enquête auprès de l'ensemble des tiers-lieux pour évaluer l'impact de la crise sur leurs activités et travailler ensuite à des propositions de soutien avec les ministères.

L'enquête est ouverte jusqu'au 15 Avril : nous vous invitons à participer via [ce lien](#).

Premiers résultats à mi-parcours

125 réponses en quelques jours, qui témoignent d'une forte mobilisation

Impact sur l'activité économique 2020 :

En cumulant les réponses des répondants on estime que la crise du Coronavirus fera perdre plus de **11 millions € de CA**. Soit en moyenne **100 000 € par tiers-lieu**. La médiane se situant à 20 000 €.

Impact sur l'emploi :

260 emplois directement menacés (environ 1 emploi par tiers-lieu) : ce qui est conséquent quand on sait que les tiers-lieux n'ont souvent qu'un employé pour l'animation

Quelques grands tiers-lieux pourraient être particulièrement touchés avec plusieurs dizaines d'emplois

367 personnes concernées par le chômage partiel,

Mise en danger de l'activité :

40% des tiers-lieux considèrent que la situation met leur structure **en danger, de manière immédiate**.

50% considèrent que la situation risque de les mettre **en danger à moyen terme**.

Seuls 10% envisagent sereinement l'avenir, et **ne se sentent pas menacés de fermeture**

Mobilisation des tiers-lieux face à la crise :

1 tiers-lieu sur 5 est mobilisé dans la fabrication de matériel d'urgence, la même proportion dans la continuité pédagogique ou la médiation numérique

5. Réactions et questions

Questions sur l'accès et sur les difficultés d'accès aux dispositifs de soutien

Aurélien de Casaco / A+ c'est mieux : Nous sommes un bâtiment public donc nous avons eu un gel de notre loyer. On attend pour avoir 3 500 euros d'aides avec le Fonds de Solidarité. Nos salariés sont en activité partielle. Par rapport au report de charges, nous essayons de réduire un maximum nos charges, nous allons rembourser post-crise nos membres par principe de solidarité. **On aimerait avoir accès au compte activité partielle de la DIRECCTE ! Pas de codes envoyés encore.**

⇒ OUTILS PARTAGES

Les pads des dernières rencontres virtuelles de "A+ c'est mieux" en Ile-de-France :

<https://mypads.framapad.org/mypads/?/mypads/group/tiers-lieu-et-cae-mhkkw71n/pad/view/gestion-corona-tiers-lieux-tl1us57vt> +

<https://mypads.framapad.org/mypads/?/mypads/group/tiers-lieu-et-cae-mhkkw71n/pad/view/caf a-c-est-mieux-26-03-20-c32qrt74c>

Sébastien Plihon, Compagnie des Tiers-Lieux, Hauts-de-France : **Par rapport au chômage partiel, beaucoup de nos lieux sont concernés du fait qu'ils soient des CAE, la réalisation des dossiers est complexe, nous ne sommes pas sûrs que les DIRECCTE suivent au vu de la spécificité des statuts. Nous sommes en attente de retours. Nous sommes inquiets vis-à-vis de cette non-éligibilité.**

Pierre-Louis Rolle, NLNL, ANCT : **si vous avez un refus par mail de la part d'une administration, n'hésitez pas à nous le faire suivre**

Eugénie Région Nouvelle Aquitaine : **Le fonds de solidarité ne semble pas ouvert aux associations non employeuses, est-ce le cas ?**

Pierre-Louis Rolle, NLNL, ANCT : À ma connaissance, le distingo se fait sur l'activité économique et non sur l'aspect "employeur" / "non employeur"

Tribu CASACO : **A-t-on plus de précisions sur le Fonds de Solidarité ? Un décret fixant les conditions ?**

⇒ OUTILS PARTAGE

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/30/ECOI2007755D/jo/texte> (merci !)

Décret paru au JO, concernant le fonds de solidarité

Bruno Martin, réseau Grand Est : **retour sur les initiatives et questions du réseau**

- Sur le chômage partiel, **le 2ème problème remonté par les tiers-lieux du Grand Est, c'est d'évaluer exactement le pourcentage de chômage partiel qu'on peut mettre en place quand on a des salariés.**

- Sur le modèle économique, nous avons fait des **propositions de maintien des abonnements et de faire un prix libre**, pour permettre à chacun de faire en fonction de sa réalité économique.

- On tâche de **maintenir notre activité**, on a une rencontre réseau régionale à l'agenda prévue le 28 avril, elle va être maintenue en ligne
- Pour les questions sur les démarches administratives, on va mettre en place **une hotline ou taskforce, on teste une équipe de 6 avocats** pour répondre aux lieux et on **mutualise certaines ressources entre lieux**, certains salariés en aident d'autres sur certains aspects

Questions sur les SCIC

Claudie : Nous sommes un tiers-lieu coopératif. Nous avons un statut SCIC et sommes **coincés car méconnus des collectivités, et qui sont donc très frileuses. Ils ne sont pas sûrs de pouvoir aider les SCIC au même titre que les autres structures. Comment France Tiers-Lieux peut travailler avec l'Etat pour la reconnaissance de ces structures ?**

Marie-Laure Cuvelier - SG FTL : Je vous rejoins, on avance avec Odile Kirchner, du CA de FTL. On a un groupe de travail juridique impliqué sur la reconnaissance de ces statuts-là. Nous avons identifié le fort enjeu d'explication auprès des collectivités. Ce groupe travaille aussi sur le sujet des régimes d'aides d'Etat pour imaginer des modèles d'exemption à porter au niveau européen.

ubuntu : Bonjour, le statut SCIC ne permet pas également d'accueillir des services civiques. **Souvent la création d'une association, à côté de la SCIC, permet de gérer tous les dispositifs non éligibles aux SCIC.**

ADEVISMES : Le modèle SCIC intéresse ma collectivité. Je le voyais plus comme un outil au service d'une éventuelle holding avec des assos et entreprises adhérentes. Du coup, l'enjeu serait de trouver le montage ad hoc pour assurer une gouvernance saine et un leadership de projet bien installé avec ensuite la possibilité de solliciter l'asso partenaire pour porter certains projets spécifiques ou alors les services civiques. C'est peut-être à ce stade une stratégie de contournement mais aussi un moyen d'avancer en restant agiles.

⇒ OUTILS PARTAGES

Un MOOC sur les SCIC est ouvert ici. Il peut être transmis aux collectivités pour acculturation: <https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:CNFPT+87012+session03/about>

Comme premier niveau - la fiche du RTES sur les SCIC qui vise à présenter le dispositif aux élus de leur réseau : https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/Fiche9_3.pdf

Pierre-Louis Rolle, NLNL, ANCT : N'hésitez pas à nous le faire remonter pour que nous puissions intervenir auprès des services de l'Etat.

Questions sur le lien avec les régions ou d'autres institutions : retours , aides, appuis ?

Eugénie de la région Nouvelle-Aquitaine : Merci de cette initiative FTL que nous allons reprendre en région. **L'urgence c'est d'accélérer le paiement des subventions en cours. On a lancé un fonds d'urgence adressé aux associations pour les besoins de trésorerie permettant d'accéder de 1 500 à 20 000 euros. Ouvert qu'aux associations employeuses, nous souhaiterions universaliser ce dispositif. Pour ceux qui ne rentreraient pas dans les cases, nous imaginons une vague spécifique d'AMI tiers-lieux qu'on adapterait.**

Merci pour les réponses au questionnaire, vos analyses nous permettent d'affiner les besoins et d'argumenter en interne pour être en adéquation par rapport à ces besoins.

⇒ OUTILS PARTAGE

<https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/coronavirus-plusieurs-mesures-au-profit-des-entreprises-et-des-associations-impactees>

Annie Fachetti, région Occitanie : **La région Occitanie a mis en place un fond spécifique pour les structures qui ne rentrent pas dans les critères du Volet 1 ou Volet 2 du Fonds de solidarité mis en place par l'Etat. Les associations et autres structures juridiques sont éligibles** (nous nous renseignons pour les SCIC). Cela nous permet d'allouer une subvention complémentaire de 1000 ou 1500 euros (si 1 emploi minimum) pour faire face aux difficultés de trésorerie des entreprises ou indépendants. La volonté de la région est d'accélérer les versements des subventions (sous forme d'acompte). On mène aussi des réflexions dans les services sur des mesures spécifiques sur les tiers-lieux, pour cela nous aurons besoin des résultats de l'enquête covid19 TL. **Enfin, Un numéro vert a été mis en place (0 800 31 31 01).**

Loïc Duquy, région PACA : **de notre côté nous avons les mêmes dispositifs que ma collègue de Nouvelle-Aquitaine. Nous sommes en réflexion pour des dispositifs de soutien ou des modalités pour de l'accompagnement.**

Mélanie - réseau La Trame - Ardèche : L'ensemble des tiers-lieux a fermé et répondu au questionnaire, une visio est prévue la semaine prochaine avec le réseau. Nous sommes en attente des aides qui peuvent arriver à l'échelle nationale. Il y a peu de communication avec les collectivités territoriales. Il n'y a pas de dispositif particulier à l'échelle régionale non plus...

⇒ L'interlocuteur pour la **région AURA** est: Abdallah BOUCHIKI (Abdallah.BOUCHIKHI@auvergnerhonealpes.fr) au niveau de la DIED. La Région a lancé un plan massif de soutien aux acteurs éco. Les tiers lieux peuvent en bénéficier, sous réserve des conditions définies.

⇒ OUTILS PARTAGE

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm>

Question sur les plus grosses difficultés rencontrées, les besoins ou attentes particulières?

Claudie : sur les prêts bancaires y'a-t-il eu des aides ou des remises particulières de la part des établissements bancaires? et des remises des taux de prêts ?

Pascal - Now coworking : Oui 6 mois de report d'échéances, cela représente un coût conséquent, car on paie les intérêts sur toute la période.

shordeaux : oui report facilement

Anne-Catherine Klarer : Oui nous 6 mois de report sans intérêts

Hanane : Le Crédit du nord et le Crédit coopératif ont accepté de reporter l'ensemble de nos emprunts sur 6 mois. Le Crédit du nord nous propose de mettre en place un crédit de trésorerie suite à l'échec des négociations pour reporter le paiement des loyers et charges.

Agnès Gaigneux : oui de notre côté nous avons réussi à avoir des reports d'échéances sur 6 mois mais pas de négociations non plus sur les taux et autres. Auprès du Crédit Coopératif, de Midi Pyrénées Active et Socoden, on paye aussi les intérêts sur la période.

Philippe TL Ste Marthe : **Concernant les prêts garantis BPI, il semblerait que les banques n'aient pas les mêmes infos (ou interprétations...) que celles transmises par la BPI.**

Notamment sur les montants éligibles, durées et taux d'intérêts (Crédit Mutuel, pour nous)

SCIC TETRIS : Nous avons mobilisé la BPI qui a donné des informations rapides et claires sur la façon de mobiliser la banque sur les délais et taux d'intérêts. En revanche, nous nous sommes retrouvés face un mur avec la banque qui n'est pas au courant des dispositifs (une petite agence). Au niveau des taux d'intérêts BIP annonce < 1% avec 2 possibilités d'étalement (cf mesures gouvernementales). On se base sur la masse salariale quand le CA n'est pas représentatif. Mais delta entre les informations BPI et l'établissement financier qui n'a pas les mêmes informations ou interprétations. (exemple au Crédit Mutuelle, c'est au taux du marché)

Pascal Now coworking : par exemple à la Caisse d'épargne, au CIC, au Crédit Agricole, la première année le taux est de 0,25%. A la fin de la première année, on a le choix de faire un amortissement sur 3 ans, et c'est 0,25% + le coût de financement de la banque (et chaque banque à des coûts de financements différents) ou au-delà de 3 ans.

Questions sur l'AMI Fabriques de Territoire

Anne-Catherine Klarer : **Aura-t-on réponse rapide sur les dossiers encore en cours d'étude pour l'AMI Fabrique de Territoire ?**

Pierre-louis Rolle (NLNL) : La vague du 30 mars a été repoussée au 30 juin, il n'est pas prévu de labellisation d'ici là. Les dossiers sont toujours ouverts si vous n'avez pas été labellisés lors d'une première vague.

Pour les Fabriques labellisées : les attestations vous parviendront très vite pour vos démarche bancaires. De même pour le conventionnement, un retard est lié à l'évolution de l'administration, mais nous faisons tout pour accélérer les process.

Question sur les actions de Solidarité menées ?

SCIC T.E.T.R.I.S : Nous sommes limités par le manque de masques et de gants, pour pouvoir assurer des actions de solidarité autres qu'à distance (aide alimentaire difficile sans mettre les bénévoles en danger). Je crois qu'il y a du monde qui commence à produire des visières et des masques dans la région autour du Fablab de Toulon

Nous suivons notamment au travers du RFFLAB, mais ça ne répond pas encore aux besoins des bénévoles (surtout âgés) et on a été pris de court sur les matériaux... On est en train d'essayer de voir ce qu'on peut faire comme mobilisation des producteurs de matière première mais ça ne bouge pas pour l'instant.

Jean Karinthi, l'Hermitage : **présentation du MUR (Minimal universal respirator)**. Nous travaillons sur un respirateur low tech, low cost déployable facilement. Nous nous approchons du test patient. Je remercie le RFF pour leur mobilisation. Les tiers-lieux émergent comme des lieux où la réaction est rapide et organisée. Cela devrait être un projet repris, l'armée le suit de très près, l'APHP devrait être la première à en bénéficier.

⇒ OUTILS PARTAGE

Plus d'informations sur le projet MUR : <https://www.mur-project.org/>

Sur la Fabrication de visières <https://visieresolidaire.org/fr/>

Et retrouver toutes les initiatives recensées ici : <https://covid-initiatives.org/>

France Tiers-Lieux vous invite à poursuivre les échanges sur le forum, pour poser d'autres questions, pour partager vos retours d'expérience et échanger entre pairs :
<https://forum.tiers-lieux.org/t/coronavirus-impacts-sur-les-tiers-lieux/487/38>